

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – C. ORIOL – M. SIBILLE – G. SPIRHZANZL – E. CARLIER – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : J. RUBIO (procuration G. SPIRHZANZL) – G. TETIN (procuration C. FATTORI) – L. GARNIER (procuration V. CAZAUX)

ABSENTS : C. RODARY

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Mylène SIBILLE

Convocation du 26/04/2023

OBJET : FINANCES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAUX

Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état des titres irrecouvrables du budget annexe de la zone commerciale Les Tapaux d'un montant total de 7487,71€ transmis par le comptable public le 11 avril 2023 pour lesquels il a demandé une admission en non-valeur,

Vu l'augmentation de 0.25 points du taux d'intérêt de l'emprunt relatif au prêt relais n°A0119132,

Considérant qu'afin de prendre en compte ces deux éléments, le budget annexe de la zone commerciale les Tapaux doit être modifié,

M. FATTORI explique qu'il convient de réajuster les crédits de la manière suivante :

- Ouvrir les crédits au chapitre 65, article 6541 pour un montant de 6 000€
- Ouvrir les crédits au chapitre 66, article 66111 pour un montant de 330€
- Réduire les crédits au chapitre 011, article 61558 à hauteur de 6 000€
- Réduire les crédits au chapitre 022 à hauteur de 330€

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

Commentaires

ID : 038-213804362-20230502-230502_DEL27-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT	
D F 011 61558		6 000,00	
D F 022 022		330,00	
D F 65 6541	6 000,00		
D F 66 66111	330,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		6 330,00
	Réductions		6 330,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	6 330,00
Solde Réductions	6 330,00
Ouv. - Réd.	

M. FATTORI demande au Conseil municipal de valider la décision modificative du budget annexe de la zone commerciale Les Tapaux de Saint-Paul de Varces pour l'exercice 2023.

Sur le rapport de M. FATTORI,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour, 5 contre :

- ADOPTE les modifications budgétaires du budget annexe de la zone commerciale Les Tapaux pour l'exercice 2023 telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
David RICHARD
Le 02 mai 2023

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard
- Contre : F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon, D. Bonzy
- Abstention :